

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 MAI 2015



PROCES VERBAL N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 MAI 2015
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 MAI 2015

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42
Présents : 32
Excusés avec procuration : /
Absents : 10
Votants : 32

Secrétaire de la séance : Mme ENON Sylvie

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, Mme ENON, MM. DECHEREUX, DUGAS, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, BIGOT, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, DURDON, MM. MORICEAU Cl, COLLOT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON et CHARRE - Suppléants : M. VERGNAULT.

Excusés avec procuration : /

Absents : M. ROCHARD S, Mme RENAULT, MM. BREMAND, DUHEM, SINTIVE, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. HOUTEKINS, BOUTET et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 21 avril 2015.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

5) - Développement Économique, agricole et touristique (DE) :

206-2015-05-19-DE01 - Convention d'installation du service de petite restauration « Saveurs de nos contrées » sur le site « Adillons Vacances ».

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

207-2015-05-19-CP01 - Réalisation d'une expertise géologique dans le Loudunais. Analyse spécifique du Dolmen IV de la nécropole de Chantebrault (Saint-Laon, Vienne).

3) - Assainissement collectif et non collectif (A) :

208-2015-05-19-CP02 - Plan de lutte contre le Xénope lisse - Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes.

BC.2015-05-19-DE01 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'INSTALLATION DU SERVICE DE PETITE RESTAURATION «SAVEURS DE NOS CONTRÉES» SUR LE SITE «ADILLONS VACANCES».

Afin d'assurer la continuité d'un service de petite restauration sur le site « Adillons Vacances », en période estivale, il a été présenté à la Commission n° 5 du 22 avril 2015 la proposition faite par Mme LAMBRICHTS, propriétaire du service de petite restauration en caravane "Saveurs de nos Contrées" de s'installer dans le snack de la base de loisirs.

Afin d'organiser cette installation, une convention doit être signée entre les deux parties, reprenant les principaux points ci-dessous :

Objectif et durée :

Proposer du mois de mai au mois de septembre 2015, un service de restauration de qualité aux estivants. Renforcer l'attractivité du site.

Dates et horaires :

En mai, juin et septembre > principalement le week-end, les jours fériés et les ponts de 10h30 à 19h00 (possibilité de dîner au-delà de l'horaire indiqué uniquement sur réservation).

En juillet et août > tous les jours de la semaine, aux mêmes horaires.

Il sera possible d'adapter cette offre en fonction de la demande.

Produits proposés :

Boissons chaudes et froides, débit de boissons alcoolisées dans le cadre de la licence restaurant (c.à.d. vendues uniquement à l'unité avec l'achat d'un sandwich ou d'un plat chaud).

Crêpes, gaufres, glaces.

Plat chaud unique chaque jour, principalement des spécialités belges.

Mise à disposition par la collectivité :

> Mise à disposition d'un emplacement pour un fourgon puis du snack.

> Eau et électricité prises en charge par la collectivité.

Tarif de location pour cette mise à disposition :

Il est proposé par la Commission de conserver pour 2015 les tarifs proposés en 2014.

> 65€ TTC/ mois pour les mois de mai, juin et septembre

> 150€ TTC/mois pour juillet et août.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 5 « Développement Économique, Agricole et Touristique » en date du 22 avril 2015,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les points ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'installation ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2015-05-19-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - RÉALISATION D'UNE EXPERTISE GÉOLOGIQUE DANS LE LOUDUNAIS. ANALYSE SPÉCIFIQUE DU DOLMEN IV DE LA NÉCROPOLE DE CHANTEBRAULT (SAINT-LAON, VIENNE).

Depuis 2012, Didier PONCET est sollicité pour apporter son expertise à l'étude des mégalithes dans le Nord de la Charente (Ruffécois). En 2015, cette démarche est étendue aux dolmens et menhirs de la région de Loudun. Dans cette perspective, la Communauté de Communes du Pays Loudunais souhaite qu'une analyse spécifique du **Dolmen IV de la nécropole de Chantebrault (Saint-Laon)** soit réalisée et requiert l'intervention de Didier PONCET (2 jours). En contrepartie, une indemnité forfaitaire de **1 000 € TTC** sera versée à la collectivité.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider le principe de cette mission ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué pour solliciter le versement de l'indemnité forfaitaire et toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2015-05-19-CP02 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - PLAN DE LUTTE CONTRE LE XÉNOPE LISSE - DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES.

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, la Région Poitou-Charentes a mis en place un nouveau règlement en faveur des **continuités aquatiques et milieux humides**. Ce règlement permet de cofinancer diverses actions dont celle visant à limiter l'expansion du Xénope lisse. À ce titre, la Communauté de Communes du Thouarsais peut prétendre à une **subvention de fonctionnement** correspondant à 20 % des dépenses qu'elle engagera pour piéger les points d'eau sur le territoire qu'elle administre. Le poste de Rodolphe OLIVIER, technicien « Espèces Exotiques Envahissantes », qui consacre environ 80 % de son temps de travail au piégeage est pris en compte par le dispositif régional et la période concernée s'échelonne **d'avril 2015 à juin 2016**, mois qui devrait correspondre au lancement du LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants » au sein duquel la collectivité sera bénéficiaire associé (décision du Conseil communautaire IV.2.2015-04-07-CP.02).

Le budget prévisionnel de l'opération sur la période considérée s'établit comme suit :

Dépenses	Montants
Masse salariale (80 % poste technicien EEE)	29 976,00 €
Frais de déplacement (carburant)	1 750,00 €
Achat d'appât	80,00 €
Remplacement ou réparation des nasses	44,00 €
TOTAL TTC	31 850,00 €

Recettes	Montants
Communauté de Communes du Thouarsais	24 000,00 €
Région Poitou-Charentes	6 370,00 €
ONCFS	1 480,00 €
TOTAL TTC	31 850,00 €

Pour information, la Communauté de Communes du Thouarsais a fait savoir à la Région Poitou-Charentes, par courrier en date du **12 mars 2015**, qu'elle déposerait un dossier de demande subvention au titre du volet « continuités aquatiques et milieux humides » de la Trame Verte et Bleue.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan de financement proposé ci-avant ;
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.